



Association pour les Réfugiés du Calvados (**ARCAL**)

OFPRA – Etat civil

Mis à jour le 03/06/2024

Quels documents peuvent être délivrés par l'OFPRA ?

- **Fiche familiale de référence**, conseils en ligne :
[Compléter la fiche familiale de référence - Réfugiés.info \(refugies.info\)](https://refugies.info)
- **Acte de naissance**, procédure en ligne :
[Acte de naissance | Ofpra](#)
- **Acte de mariage**, procédure en ligne :
[Acte de mariage | Ofpra](#)
- **Acte de décès**, procédure en ligne :
[Acte de décès | Ofpra](#)
- **Livret de famille**, conseils en ligne :
[Avoir un livret de famille - Réfugiés.info \(refugies.info\)](https://refugies.info)

Remarque : si vous vous mariez en France ou devenez parent d'enfant français : c'est la mairie du lieu de mariage ou de naissance qui délivre le livret de famille.

Attention: Tout changement de situation familiale doit être signalé à l'OFPRA (nouvelle adresse, mariage, divorce, naissance).

Pour contacter l'OFPRA :

- ⇒ Téléphone : **01 58 68 10 10** (du lundi au vendredi de 9h à 12H30 et de 13H30 à 17h)
- ⇒ Site internet : [Ofpra](#)
- ⇒ Adresse pour les courriers :

OFPRA
201 rue Carnot
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex

Attention: Vous devez mettre votre numéro de dossier OFPRA dans votre courrier.